

LE CODE DE VIE DE L'ÉCOLE SAINT-GÉRARD



DES RÈGLES À L'IMAGE DE NOS VALEURS

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, tu as la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Il te servira à développer tes compétences sociales et à devenir un citoyen responsable.

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école, lors des activités parascolaires, au moment des sorties éducatives, au service de garde, au service du dîner et lors de l'entrée et de la sortie de l'école. Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Nous comptons sur la collaboration des parents afin de servir de modèles auprès de leur enfant dans l'application des valeurs de notre code de vie.

VALEURS	RÈGLES	COMPORTEMENTS ATTENDUS	RAISONS D'ÊTRE
 Persévérance		Je viens à l'école tous les jours et j'arrive à l'heure . Je participe , je fais des efforts et je fais de mon mieux tous les jours. J'apprends de mes erreurs.	Ainsi... Je suis fier de moi. Ainsi... Je me donne toutes les chances de réussir .
 Responsabilité		Je reconnais l' autorité des adultes et respecte leurs interventions. Je circule en silence et en marchant. (pas pendant l'habillement) Après les heures de classe , je quitte immédiatement le terrain de l'école. Je respecte les règles dans la cour d'école . J'apporte uniquement le matériel nécessaire et permis par un adulte de l'école.	Ainsi... J'apprends à vivre en groupe et je contribue à un milieu de vie sécure .

VALEURS	RÈGLES	COMPOTEMENTS ATTENDUS	RAISONS D'ÊTRE
 Bien-être		Je prends soin de moi : je mange bien, je dors bien, je fais des activités physiques, etc. Je m'habille convenablement et proprement selon la température. Je développe des stratégies pour gérer mes émotions (colère, anxiété, stress, etc.).	Ainsi... Je reconnais ma valeur comme personne. Ainsi... Je suis bien dans ma tête, dans ma peau et dans mon cœur.
 Préservation Protection		Je respecte tout mon matériel et celui de l'école. J'adopte des comportements écoresponsables : récupération, réutilisation, réduction et valorisation.	Ainsi... Je contribue à un environnement sain, propre, agréable et écoresponsable.
 Bienveillance		Je suis poli avec tout le monde dans mes paroles et dans mes gestes. Je résous mes conflits de façon pacifique et j'en informe un adulte au besoin. Je suis empathique : je me mets à la place de l'autre pour comprendre comment il se sent.	Ainsi... Je contribue à un climat de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.

À l'école Saint-Gérard, la **violence et l'intimidation c'est TOLÉRANCE ZÉRO**, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Banque de mesures, de soutien et de conséquences

L'application des mesures de soutien et disciplinaires s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.

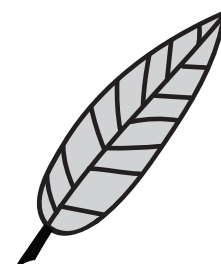
MESURES DE SOUTIEN

- Avertissement (verbal ou écrit) ;
- Soutien au développement des habiletés sociales ;
- Modélisation des comportements attendus ;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité ;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève ;
- Rencontres individuelles ;
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice ;
- Contrat particulier ;
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements ;
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école) ;
- Référence aux professionnels concernés ;
- Activités de renforcement ;
- Récréations accompagnées ;
- Mise en place d'un plan d'intervention ;
- Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répit-Conseil, etc.) ;
- Réintégration progressive ;
- Etc.

CONSÉQUENCES ÉDUCATIVES

- Réflexion écrite ou illustration de la situation (dessin) ;
- Retrait de privilège ;
- Reprise du temps perdu ;
- Excuses verbales ou écrites ;
- Geste réparateur (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé) ;
- Remboursement ou remplacement du matériel ;
- Travaux communautaires ;
- Perte d'autonomie, déplacement limité ;
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal ;
- Temps d'arrêt supervisé par un adulte à l'extérieur de la classe ;
- Travail de recherche en lien avec le comportement attendu ;
- Suspension interne ;
- Suspension externe * ;
- Implication du SPVM ;
- Etc.

* Mesures exceptionnelles



J'AI PRIS CONNAISSANCE DU CODE DE VIE ET JE M'ENGAGE À LE SUIVRE.

Signature de l'élève : _____

Date : ____/____/____

Signature du parent : _____

Date : ____/____/____

Signature du titulaire : _____

Date : ____/____/____

